

M. George E. Drummond, 1er vice-président actuel, par M. W. I. Gear; pour 1er vice-président, M. W. I. Gear, second vice-président actuel, par M. A. J. Hodgson; pour membres du Conseil: M. Leslie H. Gault, par M. E. B. Greenshields; M. Albert Hébert, par M. Robert Archer et M. George Caverhill, par M. James Davidson. M. E. B. Greenshields a été nommé pour le Bureau d'Arbitrage par M. Geo. B. Fraser.

DE L'EAU PURE?

WESTMOUNT, Ste-Cunégonde et St-Henri font sinon de fait, du moins virtuellement, partie de Montréal. Ces trois localités sont infestées par la fièvre typhoïde; on compte dans ces trois endroits réunis plusieurs centaines de cas de cette maladie. La cause du mal est l'impureté de l'eau.

La question de l'approvisionnement de l'eau est pour toutes les agglomérations une question d'une importance capitale. A Montréal, cette question est sur le tapis à l'état permanent et reste toujours à l'étude sans que nous soyons mieux approvisionnés tant en quantité qu'en qualité. La ville prend des proportions de plus en plus grandes, sa population appelée à croître très rapidement par la création de nouvelles usines, de nouvelles industries, par le développement du trafic du port, etc., il faut donc que le Conseil municipal prenne les mesures indispensables pour augmenter la distribution de l'eau.

Mais il n'y a pas que la question de quantité qui nous occupe, le St-Laurent peut en fournir et au delà de tous nos besoins présents et futurs. C'est surtout la question de qualité qui doit préoccuper nos édiles.

Si l'eau du St-Laurent prise à certains endroits et amenée dans les eaux du réservoir est indemne du bacille de la fièvre typhoïde et qu'elle soit autrement potable, rien n'empêche qu'on se serve de l'eau du Saint-Laurent, même s'il faut la filtrer.

Mais, si malgré le choix du courant de l'eau dans le fleuve et les filtres, le montréalais court quelque danger à boire l'eau que nous avons à notre portée, il n'y a pas à hésiter, il faut aller la chercher ailleurs et quel que soit le coût des travaux d'adduction; c'est de l'eau potable, saine, pure en un mot, que réclament les habitants de Montréal.

La question de la mélasse

Elle est à l'ordre du jour, la question de la mélasse Barbades; pour obtenir toute satisfaction au point de vue de la qualité, comme à celle des prix, écrivez et demandez les échantillons et prix à The Dominion Molasses Co., Halifax, N. E. Cela vous palera.

PENDANT LA MORTE-SAISON

Ce qu'il faut faire.

LES fêtes sont passées, les temps calmes sont arrivés. Le commerce de détail entre dans la morte-saison, le marchand en profitera pour voir de plus près à sa situation présente et dresser ses plans pour l'avenir.

D'abord il est nécessaire de faire l'inventaire annuel. Pour la plupart des marchands il n'y a pas, dans l'année, une meilleure époque que celle qui suit immédiatement les fêtes pour faire l'examen du stock et des livres. L'inventaire est un travail peut-être ardu et peu agréable, mais l'homme d'affaires qui négligerait ce devoir commercial ne comprendrait pas ses propres intérêts; sa négligence pourrait en certains cas compromettre son succès futur.

Quand un marchand sait exactement ce qu'il a en magasin, il sait également ce qui lui manque. En passant son stock en revue, pendant les temps de calme, il se rendra compte des marchandises qu'il doit écouler au plus tôt, même à sacrifice. Après les fêtes il reste toujours en stock une certaine quantité d'articles de fantaisie qui sont exposés à se détériorer, à perdre de leur valeur, il vaut mieux s'en débarrasser au plus tôt de même que de toutes les marchandises démodées, défraîchies. A toutes ces marchandises à vendre à sacrifice, il convient de faire une place à part, de les mettre en évidence et de les annoncer à la clientèle. C'est un moyen de faire rentrer de l'argent dans la caisse pendant la morte-saison.

Le marchand peut également profiter des temps de calme en affaires en faisant rentrer l'argent qui lui est dû par ses clients. Ce sera pour lui, en même temps, l'occasion de fixer le montant du crédit qu'il peut accorder à chacun de ses clients.

S'il peut et s'il sait se rendre un compte aussi exact que possible de la quantité de chaque genre de marchandises qu'il a vendus dans le cours de l'année et des années précédentes, le marchand sera en mesure de préparer ses commandes avec soin; il prendra note des époques où il devra surveiller plus attentivement son stock de telle ou telle marchandise; il évitera, en même temps, et de trop s'encombrer d'un article et de manquer de tel autre.

Qu'il se rende compte également de ses recettes de mois en mois dans les années passées, qu'il établisse une moyenne afin de savoir ce qu'il peut payer dans tel ou tel mois; de cette manière il n'ignorera pas, quand il fera ses achats, l'échéance à laquelle il sera en mesure de payer ses factures.

Tout cela c'est de l'ordre et l'ordre en affaires est une des bases du succès.

Savoir quoi acheter, quand acheter et combien acheter est une qualité qu'on devrait rencontrer chez tout homme d'affaires et tout homme d'affaires peut l'acquiescer, s'il le veut.

Un homme d'affaires ne peut non plus ignorer ce qu'il doit et quand il doit payer; il a soin de répartir ses échéances de telle façon qu'il fasse honneur à ses engagements, c'est pourquoi en tout temps et principalement dans les moments où le calme des affaires lui laisse un peu de tranquillité d'esprit il a besoin d'étudier le côté financier de son commerce: paiements à ses créanciers et recettes de ses débiteurs.

L'homme d'affaires n'a, à vrai dire, pas de repos, tant qu'il reste dans le commerce, tout son temps est pris. Même quand les ventes se ralentissent il a l'emploi de tout son temps; si ses bras ne fatiguent pas, c'est sa tête qui travaille.

Les hommes qui réussissent dans les affaires sont ceux qui travaillent plus encore de la tête que des bras, pour eux le travail ne connaît pas de morte-saison.

LA BANQUE VILLE-MARIE

LES déposants de la Banque Ville-Marie ont reçu des dividendes dont l'ensemble représente 15 p. c. de leurs créances et il est possible qu'ils n'en recevront pas d'autres.

Pour que la liquidation de la faillite de la Banque Ville-Marie soit terminée complètement, les liquidateurs attendent le jugement dans une action en compensation qui découle des faits suivants:

A l'époque de la faillite de la banque les Soeurs de la Providence lui devaient une somme de \$20,000. Quand les liquidateurs leur réclamèrent ce montant les Soeurs de la Providence remirent des traites des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame que les liquidateurs refusèrent attendu que la faillite de la banque étant un fait connu, les traites n'étaient pas négociables. De là une action contre les Soeurs de la Providence de la part des liquidateurs au nom des créanciers de la Banque. On s'attend à ce que la cause aille en appel dans le cas où les Soeurs n'obtiendraient pas gain de cause.

Certains déposants ont jusqu'ici négligé de retirer leurs dividendes, il est de leur intérêt de le faire au plus tôt, car les liquidateurs remettront d'ici une quinzaine au plus tard les dividendes non réclamés au gouvernement. Quand l'argent sera ainsi versé au Trésor, les créanciers auront à remplir des formalités qui leur seraient actuellement évitées s'ils s'adressaient aux liquidateurs.